



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENT 495.3-2017 ET 496.15-2017**

**Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant
le plan d'urbanisme numéro 495-2015 et le règlement de zonage numéro 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 juin 2017, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté :
 - a. le projet de règlement numéro 495.3-2017 intitulé *Règlement 495.3-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 afin d'agrandir l'affectation commerciale en bordure de la route 365*;
 - b. le projet de règlement numéro 496.15-2017 intitulé *Règlement 496.15-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin d'agrandir certaines zones mixtes ou commerciales par concordance au règlement 495.3-2017*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 6 juillet 2017, à 19 h, à l'Hôtel de ville** sis au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le principal objet de cette assemblée est :

- l'augmentation de la profondeur de l'affectation commerciale, et des zones mixtes et commerciales correspondantes, en bordure de la rue du Collège et de la rue de la Pinière (dans les secteurs urbains déjà bâtis compris entre la rue Dupont et la rue Poulin), pour permettre l'arrivée de projets de développement commercial qui répondent aux besoins en espace des commerçants et aux attentes de la population en terme d'aménagement;
3. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 21 juin 2017

NICOLE RICHARD
GREFFIÈRE-ADJOINTE PAR INTÉRIM